

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 4.1

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000
Planche Ouest

REVISION DU PLU

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
23/11/2015	27/06/2019	29/06/2020

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

PRESCRIPTION	APPROBATION
6/04/2021	26/07/2021

MISE EN COMPATIBILITE N°1

APPROBATION
9/05/2022

ANNULATION PARTIELLE

JUGEMENT DU TA EN DATE DU 13 JUILLET 2022
Vu pour être annexée à la délibération du conseil municipal en date du 28/11/2022

REGULARISATION

JUGEMENT DU TA EN DATE DU 13 JUILLET 2022
Vu pour être annexée à la délibération du conseil municipal en date du 19/06/2023

Légende

Prescriptions ponctuelles

★ Arbre protégé (Article L123-1-5. III, 2°)

Prescriptions surfaciques

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé

Zone de recherche et d'exploitation de carrière

Espace à planter

Informations réglementaires

Libellé des zones et leurs secteurs

Ua : Zone urbanisée bâtie dense à vocation d'habitat, de services et de commerces, à caractère central

Ub : Zone urbanisée dense correspondant à la première couronne, à vocation principale d'habitat

Ue : Zone urbanisée à vocation d'équipement d'intérêt collectif

Ux : Zone urbanisée à vocation d'équipement d'intérêt collectif (activités médico-sociales et paramédicales)

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

1AUX : Zone à urbaniser à vocation mixte

A : Zone agricole

Ae : Secteur de la zone agricole dédié à une clinique équine

Ap : Secteur de la zone agricole protégé (sensibilité paysagère ou environnementale)


N : Zone naturelle

Ng : Secteur de la zone naturelle dédié aux installations de gardiennage de chevaux

Np : Secteur de la zone naturelle protégé (sensibilité paysagère ou environnementale)

P : Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)

Emplacements Réservés (Art.L.151-41 du Code de l'Urbanisme)			
N°	Lieu-dit / Objet	Bénéficiaire	Section / parcelle
3	Ld Courtererie, création d'un accès aux terrains situés plus à l'ouest (largeur 10m)	Commune	AB 303, 305
4		Département	ZN 88, 37, 33, 32, 30, 28, 74, 27 OG 296, 295 OD 704, 703, 702, 701, 700, 699, 698, 719, 718, 720, 721, 857, 854, 851, 848



0 500 1000 m

